

Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec  
112, de l'Église, suite 207, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4W4  
Téléphone : 418 276-6336 Sans frais : 1 888 788-0760  
Télécopieur : 418 276-7265 Courriel : info@spbq.ca



## Mot du président



Bonjour à vous tous productrices et producteurs de bleuets,

Le prix de la première avance (prix de départ) pour les bleuetières et le prix de départ en forêt ont été fixés le 7 août dernier, lors d'une rencontre avec les représentants des trois entreprises qui font la congélation et la mise en marché de vos bleuets. Vous retrouverez ces prix en page 5.

Pour la première fois, les représentants de votre Syndicat ont établi les définitions des différentes catégories de bleuets que les acheteurs mettent sur les marchés pour en faire la vente au profit des producteurs. On parle du bleuets conventionnel, sans pesticide, boréal, biologique et de la forêt. Vous pouvez consulter ce tableau de définitions à la page 5.

Les transformateurs nous informent que le conventionnel est un bleuets dont des pesticides ont été appliqués en année de récolte. Il s'agit du même bleuets produit majoritairement par les producteurs des autres provinces. Au Québec, les producteurs seraient payés le même prix pour la catégorie sans pesticide que pour la catégorie bleuets conventionnel. Au Québec, selon les informations obtenues des transformateurs, les producteurs produisent environ 98,5 à 99% de bleuets sauvage sans pesticide. En ce qui me concerne, je me demande pourquoi nos bleuets sans pesticide ont la même valeur sur les marchés internationaux que les bleuets conventionnels des autres provinces, sachant que ces producteurs appliquent des pesticides sur les bleuets l'année de récolte. Dans de telles circonstances, pourquoi n'appliquerions-nous pas nous aussi des pesticides sur nos bleuets l'année de récolte pour augmenter nos rendements?

Depuis plusieurs années, on me dit parfois que le bleuets blanc est vendu. Il ne serait pas jeté avec les résidus. J'ai posé la question aux acheteurs qui m'ont confirmé qu'il y a un marché pour le bleuets sauvage blanc ou vert.

### Prix final 2018

Les inventaires sont presque inexistantes, selon les informations reçues. La récolte s'annonce dans les mêmes paramètres que l'an dernier.

La rareté des bleuets sauvages sur les marchés internationaux devrait faire monter les prix, selon un exercice comptable que l'on a fait avec des données recueillies dans l'industrie. On estime que le prix final 2018 pourrait être beaucoup plus élevé qu'en 2017. Il devrait être plus près des 0,60 \$ que des 0,50 \$/lb, et ce, sans avoir exercé notre droit de vérifier les données et rapports fournis par les transformateurs au SPBQ. Vous savez tous que nous sommes en attente d'une décision de la Régie concernant le droit de vérifier les données que l'on nous remet. D'ailleurs, cette décision s'appliquera aux récoltes 2017 et 2018.

### Inventaire

Forest Lavoie Conseil et le directeur général de la WBANA-Canada ont le même son de cloche en ce qui concerne les inventaires : « *-On se demande où il peut en rester des bleuets pas vendus?* » Plus on approche de la récolte et plus on peut se faire une idée de ce que l'on récoltera. Pour un des trois transformateurs à avoir participé à la fixation des prix de la première avance, il a revu l'ensemble de la récolte de plusieurs producteurs à la baisse et a prévu une récolte ordinaire, soit dans la moyenne. Dans les autres provinces, certaines seraient nettement sous leur moyenne. Une récolte faible en Amérique du Nord devrait donc faire monter les prix.

### Température

Selon les données cumulées au Saguenay-Lac-Saint-Jean depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, publiées dans la Terre de Chez-Nous, le début de l'été a été sec à certains endroits et très sec à d'autres. Voici à ce jour, les accumulations de pluie en millimètres :

- ❖ Jonquière : 352,3 (+23,2);
- ❖ Normandin : 289 (-17,1);
- ❖ St-Ambroise : 418,7 (+74,5).

Et je présume qu'à La Doré c'est encore pire qu'à Normandin. Il suffit de regarder la photo de la page couverture. Il s'agit de ma propre bleuetière et pour certains producteurs des environs c'est encore pire que chez moi. Pour reprendre l'expression de mon président régional de l'UPA : « *- Quand le bouquet est mort, t'as beau arroser*

#### Dans ce numéro :

Mot du président	1
Mot du directeur général	4
Première avance et prix de départ 2019	5
Les définitions des catégories de bleuets	5
Site Internet du SPBQ	6
Réseaux sociaux	6
En pièces jointes	6

*tant que tu voudras, il va rester mort* ». J'ai communiqué avec la Financière agricole du Québec (FADQ) et ils ont reçu des demandes pour dommages.

Concernant les dommages causés par la sécheresse dans certaines bleuetières du haut du Lac, le président provincial de l'UPA, monsieur Marcel Groleau, a communiqué avec moi pour nous offrir l'aide de l'UPA, si nous avons besoin avec la FADQ ou le MAPAQ. Après m'être informé sur ce qui s'est passé avec le foin de l'an passé et les assurances récolte, la Financière et les présidents provincial et régional de l'UPA m'ont tous donné la version « *Aucune mesure spéciale n'a été mise en place pour les dommages subis dans le foin* ». C'est que les producteurs touchés qui étaient assurés ont reçu des acomptes provisionnels pour pouvoir acheter du foin pour nourrir les animaux, le temps que la FADQ calcule toutes les données pour chacun des producteurs, au lieu de recevoir un chèque dans plusieurs mois, mais ce dernier a été divisé en trois. Il fallait remplacer le foin tout de suite pour nourrir les animaux. Sans cela, le producteur n'aurait d'autre choix que de les envoyer à l'abattoir, faute de pouvoir les nourrir. En résumé, aucune mesure spéciale n'a été appliquée par la FADQ dans le dossier du foin en 2018, selon ce que l'on m'a dit.

Dans le bleuets, les producteurs n'ont pas besoin de remplacer les bleuets perdus. C'est comme dans les céréales, si vous avez des pertes, la FADQ fera le calcul selon votre entreprise et la formule que vous aviez choisie pour être assuré.

### Facebook et les réseaux sociaux

Je n'ai jamais entendu dire que Facebook réglait les problèmes des producteurs de bleuets. Se plaindre sur les réseaux sociaux et pointer du doigt votre Syndicat ou certains de ses dirigeants, ne vous apportera rien de positif. Personnellement, je ne crois pas que ce soit l'endroit idéal pour exprimer sa frustration. Comme le dit le dicton ; « *La plus petite action vaut mieux que la plus grande intention* ». Nous avons déjà, au SPBQ, des administrateurs qui se sont débarrassés de leurs intérêts avec les usines de transformation pour venir siéger au SPBQ et défendre les intérêts des producteurs. J'invite celles et ceux d'entre vous à tous venir vous asseoir avec nous. Sur décision de la majorité des administrateurs, nous pourrions vous confier certains dossiers, comme le dossier des baux ou celui de la Financière agricole du Québec, et moi, en tant que président de votre Syndicat, soyez assurés que je vous aiderai dans l'exercice de vos fonctions d'administrateur, si vous acceptez la responsabilité de certains dossiers.

Pour terminer, je vous souhaite à tous un bon prix faute de récolte abondante.

Daniel Gobeil, président



## Mot du directeur général

### JOURNÉE CHAMPÊTRE 2019



Le vendredi 26 juillet dernier avait lieu chez Bleuets Labrec, la *Journée de démonstration et de réseautage pour les producteurs de bleuets*.

Monsieur Ghislain Savard propriétaire et sa famille nous ont reçus et permis de découvrir ses magnifiques installations, en plus de visiter sa bleuetière située à Labrecque. Au total, environ 1 000 acres sont exploités sur trois sites, et ce, tant en régie conventionnelle que biologique.

En plus de deux tournées guidées de la bleuetière en autobus par monsieur Savard et des visites de kiosques des exposants, monsieur Néri Vautour de WBANA–Canada nous a entretenus sur la situation de la production et des marchés du bleuets sauvage en Amérique du Nord pour 2019 et monsieur Daniel Gobeil, président du SPBQ, a fait état de l'avancée des travaux en cours au Syndicat.

Cette journée a été rendue possible grâce à la participation financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), du Réseau Agriconseils Saguenay–Lac–St–Jean, du Syndicat des producteurs de bleuets du Québec (SPBQ) et des exposants qui sont aussi des partenaires des producteurs de bleuets.

La gagnante du prix offert par la Banque Nationale est madame Christiane Villeneuve de la Bleuetière Gilles Tremblay.



**Ghislain Savard et ses parents  
Murielle Cauchon et Bertrand Savard**



**Entrepôt et poste de réception**

Stéphane Dufour, directeur général

## Première avance et prix de départ 2019

Catégorie de bleuets	1 <sup>ère</sup> avance et prix de départ (\$/lb)	Contribution au SPBQ	Prix net
<b>BLEUETS MISTASSINI</b>			
Conventionnel et sans pesticide	0,40 \$	0,015 \$	0,385 \$
Biologique	0,60 \$	0,015 \$	0,585 \$
Forêt	0,70 \$	0,015 \$	0,685 \$
<b>BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC</b>			
Conventionnel et sans pesticide	0,40 \$	0,015 \$	0,385 \$
Biologique	0,60 \$	0,015 \$	0,585 \$
Forêt	0,70 \$	0,015 \$	0,685 \$
<b>CONGÈLERIE HÉRITIER</b>			
Conventionnel et sans pesticide	0,40 \$	0,015 \$	0,385 \$
Biologique	0,60 \$	0,015 \$	0,585 \$

## Les définitions des catégories de bleuets

Sur le territoire du Plan conjoint, différentes catégories de bleuets sont produits :

Catégorie	Définition
Bleuet conventionnel	Bleuet sauvage cultivé avec différents pesticides appliqués pendant l'année de la récolte, selon les recommandations des agronomes.
Bleuet sans pesticide	Bleuet sauvage cultivé sans utilisation de pesticides dans l'année de récolte.
Bleuet boréal (marque de commerce de BSQ)	Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte.
Bleuet biologique	Bleuet sauvage cultivé selon les règles et les normes de régie biologique accréditées par Écocert.
Bleuet de forêt	Bleuet sauvage naturel, non cultivé et cueilli en forêt.

## Site Internet du SPBQ



Nous vous invitons à consulter le site Internet du SPBQ au « [www.spbq.ca](http://www.spbq.ca) » ou via le « [www.perlebleu.ca](http://www.perlebleu.ca) ». Vous y trouverez « **Le coin des producteurs** » tout spécialement aménagé pour vous avec entre autres : les *résultats des projets de recherche*, et le *Guide de production*.

De plus, vous y trouverez la liste des professionnels en aménagement, les fournisseurs de services et équipements, les Bulletins Le Bleuets depuis le tout premier numéro, divers communiqués, le Règlement général du SPBQ, le Plan conjoint et les conventions de mise en marché originales ainsi que leurs signataires.

Avec la recette du mois, on profite des bleuets frais pour déguster les fameux **CHOCOLATS AUX BLEUETS**.

## Réseaux sociaux



La perle bleue continue de susciter de plus en plus d'attention sur toutes nos plateformes. Suivez-nous sur **Facebook** et **YouTube** via la chaîne « *Le bleuets, perle des petits fruits* ».

Un petit **clic** pour **aimer, commenter et partager** votre amour du bleuets avec les nombreux amateurs!

## En pièces jointes

- Bilan de mi-saison de la Financière agricole du Québec
- Programme Prime-Vert 2018-2023
- Tableau de bord « Infos-Marchés » de Gilbert Lavoie

## Bilan de mi-saison en assurance récolte



La Financière agricole du Québec présente le bilan de mi-saison en assurance récolte pour la province de Québec. Ce bilan, en date du 9 juillet, décrit les conditions climatiques et leurs effets sur les cultures produites. Il fait également le point sur la survie à l'hiver des cultures vivaces, des ruches, de l'ensemencement et du développement des cultures annuelles, ainsi que sur le déroulement des premières récoltes.

### Faits marquants en date du 9 juillet

#### Hiver

- Mortalité hivernale importante des abeilles dans plusieurs régions. Cela est dû à la température estivale chaude de 2018, à une quantité importante de neige qui a tardé à fondre et au varroa qui n'a pu être éradiqué avant l'hiver
- Difficile survie à l'hiver de certaines prairies de foin et de certains champs de céréales d'automne causée par le gel ou l'asphyxie des plantes
- Malgré les froids extrêmes et la présence de glace au sol cet hiver, **bonne survie des plants de bleuets ainsi que des pommiers**

#### Printemps

- Saison acéricole tardive et plus courte qu'à l'habitude. La température a toutefois favorisé une bonne production et le rendement est dans la normale, voire au-delà de celle-ci dans certaines régions
- Conditions météorologiques de mai non favorables à l'agriculture retardant les travaux des semis et des plantations
- Plusieurs prorogations de date de semis ou de plantation ont été effectuées
- Semis retardés ou impossibles à certains endroits dû à la crue anormale des eaux
- Levée inégale des semis de plusieurs cultures attribuable aux sols frais et trop humides. Ces conditions ont favorisé la présence d'insectes, de maladies et l'émergence des mauvaises herbes
- Départ végétatif lent pour le foin, les pâturages et les céréales d'automne
- **Retards de croissance pour la majorité des productions fruitières et légumières**
- **Retards de la floraison pour les productions fruitières** et pomicoles ralentissant le début de la production de miel

#### Été

- Première fauche de foin non débutée à terminer selon les régions. Le rendement et la qualité sont variables en raison des dommages constatés par le gel hivernal et le manque de chaleur au printemps. La plupart des récoltes sont effectuées dans de bonnes conditions
- Malgré le retard causé par le manque de chaleur, la récolte de fraises et de certaines cultures maraîchères, comme la laitue et le radis, est débutée
- Bien que les températures du mois de juin aient été plus favorables, la croissance des cultures accuse toujours des retards
- **Rendements anticipés autour des normales pour les pommes et les bleuets**

## Avis de dommages

En date du 9 juillet, le nombre d'avis de dommages à l'assurance récolte totalisait 1 066, comparativement à :

- 1 307 à la même période en 2018
- 1 353 en moyenne pour les cinq dernières années
- 1 726 en moyenne pour les dix dernières années

Les indemnités versées à ce jour sont de 1 765 434 \$

Pour en connaître davantage sur l'état des cultures des différentes productions couvertes par le Programme d'assurance récolte : [www.fadq.qc.ca/salle-de-presse/bulletins-dinformation/etat-des-cultures/2019](http://www.fadq.qc.ca/salle-de-presse/bulletins-dinformation/etat-des-cultures/2019)

**Le Programme d'assurance récolte** vise à protéger vos récoltes contre les conditions climatiques imprévisibles ou les phénomènes naturels incontrôlables.

### Quatre bonnes raisons d'y adhérer

- Vos récoltes bénéficient d'une protection annuelle
- Vous avez la liberté d'assurer une ou plusieurs de vos cultures
- Vous pouvez choisir parmi différents niveaux de protection celui qui vous convient le mieux
- Des indemnités vous seront versées rapidement en cas de dommages causés à vos récoltes

1 800 749-3646 | [www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca)

Suivez-nous!



# PRIME- VERT

UN PAS DE PLUS.  
POUR VOUS.  
POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.  
2018-2023

PARTENARIAT  
CANADIEN pour  
L'AGRICULTURE

Canada Québec

## **INTERVENTION 4302 – Équipements et pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides**

### **AIDE FINANCIÈRE POUVANT ATTEINDRE 70 %**

L'objectif de l'intervention est d'accroître l'utilisation, par les entreprises agricoles, d'équipements et de pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides.

L'utilisation de ces équipements et la mise en place de ces pratiques permettent :

- de diminuer l'exposition aux pesticides de l'utilisateur et de la population;
- de limiter la dispersion des pesticides dans l'environnement, protégeant ainsi la qualité de l'eau et les organismes bénéfiques;
- d'améliorer la qualité de la pulvérisation des pesticides afin d'éviter des applications inefficaces.

**Il est possible par le biais du programme Prime-Vert de faire l'acquisition d'équipements dans l'une des catégories suivantes :**

- Équipements de réduction de la dérive;
- Équipements de réduction de l'usage des pesticides;
- Équipements complémentaires de réduction des risques de pesticides;
- Équipements de gestion des eaux de rinçage du pulvérisateur;
- Équipement de désherbage électrique;
- Équipement de désherbage thermique;
- Équipements de désherbage mécanique pour les productions certifiées biologiques ou en conversion biologique.

L'aide financière accordée couvre jusqu'à 70 % des dépenses admissibles. L'aide financière maximale par entreprise agricole pour la durée du programme est de 60 000 \$. Le cumul de l'aide financière au dossier du demandeur débute le 1<sup>er</sup> avril 2018.

Le taux d'aide financière peut atteindre 90 % des dépenses admissibles pour les demandeurs qui répondent à l'un des critères suivants :

1. L'intervention est liée à un projet d'approche de mobilisation collective reconnu par le Ministère;
2. Un ou des propriétaires de l'entreprise agricole sont de la relève agricole;
3. L'entreprise détient une pré certification ou une certification biologique pour la production en lien avec la demande ou un cahier des charges en matière de production durable reconnu par le Ministère.
- 4.

Toute demande d'aide financière doit préalablement être approuvée par la direction régionale, et ce, avant le début du projet.

**Vous trouverez toute l'information nécessaire pour faire une demande d'aide financière (guide, formulaires et autres) à l'adresse suivante :**

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/agroenvironnement/sous-volets/Pages/Volet-1.aspx>.

**Pour toute information complémentaire concernant l'intervention 4302, veuillez communiquer avec votre direction régionale, dont les coordonnées se trouvent à l'adresse suivante :**

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/nousjoindre-redirect/Pages/index-production.aspx>.

**Pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean :**

Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean

801, chemin du Pont Taché Nord

Alma, QC G8B 5W2

Téléphone : 418 662-6457 (1 866 727-6584)

Télécopieur : 418 668-8694

<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/saguenaylacsaintjean/md/Pages/index-slsj.aspx>.